

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.09.2018	12h17	18.187	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Diego Fischer (initialement déposé par Céline Vara)	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Neuchâtel, un canton bientôt sans pesticides de synthèse ?	
Contenu : Le Grand Conseil propose au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de prendre des mesures ou de légiférer sur l'interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse et d'établir un rapport sur les résultats de son étude, accompagné, cas échéant, de propositions.	
Développement (obligatoire) : En 2014, une étude menée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec cinq cantons, a démontré que les cours d'eau étaient très pollués. Pas moins de 104 pesticides différents, en majorité des produits phytosanitaires ¹ , ont été trouvés dans la presque totalité des rivières. En mai 2015, les Verts vaudois, par l'intermédiaire du député Yves Ferrari, déposaient une motion demandant au Conseil d'État de prendre toutes les mesures nécessaires et indispensables pour interdire la vente et la dissémination du glyphosate, reconnu « cancérigène probable pour l'Homme » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Conseil d'État vaudois y donne suite en juillet de cette année, en proposant un plan d'action visant à se passer de ce dangereux pesticide. De même, il s'est engagé à établir un état des lieux de l'utilisation de ce pesticide par les services cantonaux, les communes, les entités paraétatiques et les particuliers et, surtout, à renoncer à son utilisation par les services étatiques et paraétatiques. Enfin, le canton de Vaud a annoncé sa volonté d'interdire purement et simplement son utilisation dans les domaines agricoles, arboricoles et viticoles appartenant au canton d'ici à 2022 au plus tard. En novembre 2016, le parlement jurassien votait pour un programme de réduction des pesticides d'au moins 50%. Objectif premier : sauver les abeilles. Deux études annonçaient, fin 2017, une diminution d'un tiers des oiseaux des campagnes françaises en dix-sept ans. Une disparition massive a également été observée en Suisse. En cause, principalement l'uniformisation des cultures et l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques. En trente ans, près de 80 % des insectes auraient disparu en Europe. Ce déclin catastrophique est dû à l'intensification des pratiques agricoles et au recours aux pesticides. Il menace la chaîne alimentaire ² . En janvier de cette année a abouti l'initiative nationale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », lancée par un collectif neuchâtelois indépendant. L'initiative demande l'interdiction de l'usage et de l'importation des pesticides sur le territoire suisse afin de « créer les conditions-cadres nécessaires pour disposer d'une agriculture durable et respectueuse de la santé publique ». À ce jour, 80 à 90% des 2'000 tonnes de pesticides vendues par an en Suisse sont utilisés dans l'agriculture. Récemment, le Conseil fédéral a fait part de son intention d'augmenter considérablement les taux de concentrations maximaux de 25 pesticides, dont le glyphosate : les concentrations permises de pesticides dans l'eau pourraient être bientôt multipliées par cent (révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux). Le canton de Neuchâtel peut se targuer d'avoir 20% de ses surfaces viticoles certifiées bio, contre une moyenne suisse à (seulement) 5%. En effet, notre canton a vu naître les pionnières et pionniers du raisin bio, notamment le domaine des Coccinelles, à Gorgier, au début des années 1990. Ils ont constaté que l'utilisation irraisonnée de produits phytosanitaires issus de la chimie a conduit à une réalité effrayante : la terre viticole, empoisonnée, est impropre au recyclage. Elle doit être détruite en la brûlant, causant des coûts énormes.	

¹ Dans un projet commun de l'Eawag, de l'OFEV et de 5 cantons (AG, SO, TG, VD et ZH), la quasi-totalité des substances actives polaires de produits biocides et phytosanitaires, soit près de 300 composés, ont été recherchées dans cinq rivières de moyenne dimension. Au total, 104 pesticides différents, en majorité des phytosanitaires, ont été détectés. Dans 78% des échantillons, la concentration cumulée de ces polluants était supérieure à 1000 ng/l. Le seuil fixé par l'OEaux et les critères de qualité environnementale n'étaient pas respectés pour, respectivement, 31 et 19 pesticides (Aqua et Gas n°11 2014).

² LE MONDE, 18.10.2017, Stéphane Foucart.

En revanche, dans l'agriculture, le nombre d'exploitations certifiées bio est inférieur à la moyenne suisse, quand bien même notre canton est un des seuls à financer des formations permanentes pour les agriculteurs et agricultrices bio à hauteur de 200 francs par an (peu utilisé). C'est également un des premiers à offrir à tout agriculteur et agricultrice un budget de reconversion sans engagement.

Les Neuchâteloises et les Neuchâtelois ont accepté à une belle majorité les deux initiatives alimentaires soumises au peuple suisse ce 23 septembre 2018, démontrant une nouvelle fois qu'elles et ils sont particulièrement sensibles à la qualité des denrées alimentaires qu'elles et ils consomment.

Le peuple neuchâtelois veut des produits et un environnement sans pesticides de synthèse. Le canton de Neuchâtel a l'expérience et peut se donner les moyens de devenir le premier sans pesticides de synthèse.

Notre parlement aura-t-il le courage politique d'aller jusqu'au bout de la démarche ? Ne laissons pas passer notre chance.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Diego Fischer

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Fabien Fivaz	Doris Angst	Jean-Jacques Aubert
Daniel Ziegler	Johanna Lott Fischer	Brigitte Neuhaus
François Konrad	Zoé Bachmann	Naomi Humbert
Cédric Dupraz	Michaël Berly	Richard Gigon
Laurent Kaufmann	Veronika Pantillon	Philippe Weissbrodt
Xavier Challandes	Laurent Debrot	Clarence Chollet
Théo Bregnard	Sarah Blum	Armin Kapetanovic
Gabrielle Würzler	Patrick Herrmann	Niel Smith

Position du Conseil d'État :

Deux initiatives populaires, avec les mêmes objectifs que le postulat, sont en traitement à Berne. En effet, la compétence d'interdire l'usage des pesticides est purement fédérale. Par contre, le canton et les communes font beaucoup d'efforts pour limiter l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien de la voirie (selon ORRCHIM) ainsi que dans la viticulture et l'agriculture (plan d'action). Les quelques terres viticoles impropres au recyclage sont dues à l'usage du cuivre, un fongicide utilisé en production biologique. La problématique est donc complexe et demande des ressources et compétences que les cantons n'ont pas. Le Conseil d'État refuse le postulat.